

## 8 Société et Culture

Prolifération des ordures ménagères dans la ville/Trois questions au ministre de l'Intérieur...

## ...Lambert-Noël Matha : " La résurgence des ordures ménagères est consécutive à une dette accumulée auprès d'Averda "

Propos recueillis par Christian G KOUIGA  
Libreville/Gabon

**P'union.** Monsieur le ministre, depuis plusieurs semaines, Libreville ploie à nouveau sous le poids des immondices. Quelle solution prévoyez-vous pour venir à bout de cette situation qui préoccupe les populations ?

**Lambert-Noël Matha :** "Le ministre n'a cessé, dans le droit fil de ce principe directeur de marquer sa disponibilité à assurer le bien-être et la santé des populations, en plus de leur sécurité, face à la récurrente problématique des ordures ménagères telles que prescrites par les plus hautes autorités du pays. Naguère, face à la même problématique, on avait dû négocier avec les responsables d'Averda, notre partenaire, pour que les ordures soient évacuées. Aujourd'hui, les mêmes causes produisant les mêmes effets, c'est la dette vis-à-vis d'Averda, évaluée à plusieurs milliards de nos francs qui est à l'origine de cette situation déplorable, gênante et préoccupante. Ce prestataire n'attend que d'être payée pour reprendre ses activités. Aujourd'hui, elle n'arrive même plus à faire face à certains de ses engagements : payer les salaires des employés, le carburant, la dette contractée auprès de Petro Gabon, sans oublier bien d'autres prestations qu'elle n'est plus à mesure de supporter. Il faut donc payer pour que tout rentre dans l'ordre. J'en profite



Le ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha

pour dire que le ministre de l'Intérieur ne ramasse pas les ordures. Cela est du ressort des mairies. Sur ce point, je le dis pour le déplorer, si on tient vraiment à ce que la Décentralisation soit effective dans notre pays, on doit laisser les mairies signer les conventions et les contrats y relatifs. Le gouvernement s'emploie dans la résolution de ce problème. A ce titre, depuis janvier 2018, sur instructions fermes du chef de l'Etat, le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet a convoqué plusieurs réunions techniques avec les ministres de l'Intérieur, du Budget, de l'Économie, de l'Habitat, de la Défense, de l'Environnement, des Infrastructures, l'ANGTI (Agence nationale des grands travaux et des infrastructures, ndlr) et les mairies, qui sont tous

impliqués dans la résolution du problème de gestion des ordures ménagères. Une feuille de route a été communiquée quant aux actions à entreprendre pour sortir de la crise. Une cellule technique de suivi de cette mesure a également été mise en place. Mais, la problématique est à la fois d'ordre structurel que conjoncturel. Les rapports de différents experts ont démontré que la décharge de Mindoube est arrivée à saturation, qu'il devient impératif de la délocaliser. En ce qu'elle est devenue, pire, un danger sur le plan de la santé publique et de l'environnement.

**Justement, à quelle alternative pensez-vous, dans l'urgence, pour venir à bout de cette problématique en passe de devenir une question de santé publique ?**

J'aurai, dans les heures qui suivent, un échange avec les responsables d'Averda qui ont accepté, malgré tout, de venir à Libreville discuter avec nous. Mais, je ne doute pas un seul instant que leur préalable portera sur le paiement de leur dette accumulée. Espérons, toutefois, qu'au sortir de cet entretien, une solution soit trouvée pour parer au plus pressé. Il est urgent de doter notre capitale d'une nouvelle décharge. En attendant la construction d'un centre d'enfouissement. Mindoube étant désormais inexploitable.

**A ce sujet, où en-êtes-vous avec le site d'Igoumié que vous avez visité récemment avec les maires des communes de Libreville et d'Owendo ?**

- Le site d'Igoumié est une option qu'il faut rendre opérationnelle. Depuis décembre 2017, je me suis lancé dans une campagne tous azimuts de recherche de solutions pérennes au problème de la collecte des ordures ménagères et de la nouvelle décharge publique. C'est dans ce cadre, à la suite des techniciens de toutes les administrations concernées, que je me suis rendu le 24 février dernier, en compagnie de Mmes les maires de Libreville et d'Owendo, sur le site d'Igoumié, situé dans le 2e arrondissement d'Owendo, pressenti pour accueillir la future décharge publique. La réalisation de cette décharge commande préalablement que soient menées des études d'impact environnemental et social, que soit réalisée la construction des voies d'accès appropriées et l'aménagement d'une aire transitoire adaptée de dépôtage. Tout comme elle doit obéir aux normes modernes en vigueur, entendu que la future décharge sera aussi ouverte aux communes d'Owendo, d'Akanda et de Ntoum. Eu égard à cela, la résolution du problème de la collecte des ordures ménagères et de la décharge publique nécessite : la signature des contrats par les collectivités elles-mêmes, comme je l'ai souligné plus haut, l'harmonisation des conventions types applicables à toutes les collectivités locales et, enfin, la révision ou la détermination des coûts standards de prestation".

## Front social/Grogne au ministère des Mines

## L'administration réagit

R.H.A

Libreville/Gabon

**UNE** grève a été déclenchée depuis lundi dernier par le Syndicat des professionnels des mines (Syppromines), au ministère chargé de ce secteur. Le syndicat exige, entre autres, le départ du secrétaire général dudit ministère, la prestation de serment des agents de contrôle (afin d'éviter des déviations dans l'activité minière), la mise en œuvre immédiate de la régie de recettes et le retrait pur et simple des tests d'exploitabilité.

A cet effet, les responsables de cette administration affirment ne pas comprendre l'attitude de leur partenaire syndical. Puisque, disent-ils, les requêtes ainsi soumises ne cadrent plus avec l'ensemble des points ayant fait l'objet d'un protocole d'accord entre l'administration et le syndicat, en février 2018, à la suite des séances de travail organisées en sous-commissions chargées d'examiner les revendications exprimées par Syppromines, le 17 janvier 2018. Quant à la prestation de serment des agents de contrôle du ministère, il ressort que le Conseil des ministres du 10 janvier 2018 a adopté et entériné un décret fixant les modalités de prestation de serment des agents de l'administration des Mines, habilités à exercer le contrôle

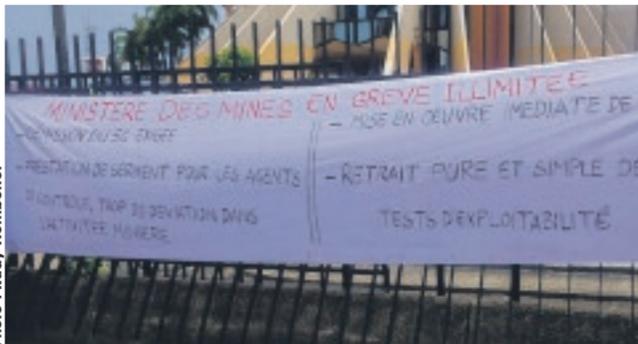


Photo : Rudy Hombenet

Les agents du ministère des mines en grève générale illimitée depuis lundi dernier.

des activités minières. Or, selon les intéressés, ce décret n'a toujours pas été signé par les autorités compétentes. Encore moins publié au journal officiel. Raison pour laquelle ces dispositions ne peuvent pas encore être appliquées. Au sujet des retrait des tests d'exploitabilité, l'administration du Mines rappelle qu'il s'agit d'une disposition prévue dans la loi minière, qui permet aux entreprises détentrices d'autorisations

de prospection ou de permis de recherche minière, de procéder à des tests d'exploitabilité avant la demande de tout permis d'exploitation. Sous l'encadrement des agents du ministère.

A cet effet, examinant la requête du Syppromines, une commission technique, présidée par son conseiller juridique, a été mise en place par le ministre des Mines, Christian Magnagna. S'agissant de la mise en



Photo : R.H.A

Le mouvement est jugé inopportun par les responsables de cette administration.

œuvre immédiate de la régie des recettes, l'administration des Mines a tenu à rappeler, à toutes fins utiles, que la signature et la mise en place d'une régie de recettes incombent aux ministères de l'Économie et du Budget. Le ministre des Mines aurait même saisi ces deux membres du gouvernement, afin d'examiner la requête à lui soumise.

Concernant le départ exigé du secrétaire général du ministère, accusé de s'être "spécialisé dans des décisions d'octroi des titres miniers", l'administration indique que seuls le chef de l'Etat et le ministre des Mines ont le pouvoir de signer les actes réglementaires (décret ou arrêté) octroyant des titres miniers à toute personne morale, conformément aux dispositions du Code minier. Que, par contre, les directeurs généraux en charge de la recherche et de l'exploitation minières ont les pouvoirs de signer des autorisations (exploitation artisanale, autorisation de prospection et tests d'exploitabilité, etc.).

À aucun moment, le secrétaire général du ministère des Mines n'intervient dans ces procédures.

In fine, l'administration des Mines juge contradictoire la démarche du Syppromines, après les avancées obtenues. Il s'agit, notamment, de la finalisation du projet de rédaction de la loi minière, de l'adoption du dé-

cret or, de la finalisation du projet de révision du cadre organique du ministère, de l'attribution de 10 permis d'exploitation de mines d'or à petite échelle, de la relance des projets Manganeuse Okondja et Fer de Milingui, de l'adhésion du Gabon au Processus de Kimberley, de l'augmentation de la contribution du secteur minier au Produit intérieur brut (PIB) qui est passé de 2,2% en 2016 à

3,6% en 2017.

Le ministre renouvelle sa disponibilité à maintenir le dialogue social au sein de son département, mais dans le strict respect des attributions et des missions de chaque entité (administration et syndicat). Entendu que le « dialogue social ne veut pas dire faiblesse de l'administration ou renonciation à ses missions et attributions.»

